

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 février 2013**  
~~~~~

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012
BUDGET ANNEXE SPANC 2013**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 février 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, Mme Anne-Marie BIZEUL suppléant de M. André YVANEZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Patrick JOURDAN suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

M. Robert SIEGEL à M. Louis VILLARET, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la section de fonctionnement du compte administratif 2012 a été arrêtée avec un excédent cumulé de 24 222,17€ et la section d'investissement avec un excédent cumulé de 5 143,97€ (résultats de clôture),

Vu que les restes à réaliser 2012 s'élèvent à 0€ en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement, ce qui correspond à un solde nul de restes à réaliser 2012,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2012 à la section de fonctionnement 2013 au compte 002 soit un montant de 24 222,17€.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 772 le 27/02/2013 Publication le 27/02/2013 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130225-lmc137683-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET 34150 GIGNAC
---	--